

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE
POUR LA BONNE GOUVERNANCE

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) informe la communauté nationale et internationale que dans le cadre du renforcement du dispositif de répression des actes de corruption et d'infractions assimilées en Côte d'Ivoire, et conformément à l'alinéa 18 de l'article 4 de l'ordonnance n° 2013-661 du 20 septembre 2013, il a eu une importante séance de travail en début de cette année, avec la Présidente du Pôle Pénal Economique et Financier (PPEF), qui était accompagnée du Procureur adjoint et de deux Juges d'instruction.

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a saisi cette opportunité pour lui adresser ses félicitations à l'occasion de sa nomination à la tête du Pôle Pénal Economique et Financier, juridiction spécialement dédiée à la répression des crimes économiques et financiers.

La rencontre entre les deux délégations a permis à Madame la Présidente du Pôle Pénal Economique et Financier de présenter les principales missions de sa structure et sa détermination à contribuer à la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire. Elle a également informé la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance du démarrage effectif des activités du Pôle Pénal Economique et Financier depuis le mois d'octobre 2020, avec une équipe composée de onze (11) Magistrats dont la Présidente, cinq (5) Juges d'instruction, un (1) Procureur de la République adjoint et quatre (4) Substituts du Procureur.

Les deux Personnalités se sont engagées à assurer une étroite collaboration entre leurs deux structures afin de renforcer la répression des cas de corruption et d'infractions assimilées en Côte d'Ivoire, conformément à la volonté du Chef de l'Etat de placer ce nouveau quinquennat sous le signe de la lutte contre la Corruption.

Ainsi, cette première rencontre a été suivie d'une séance de travail le mercredi 03 février 2021, entre les équipes techniques des deux structures, au siège du Pôle Pénal Economique et Financier, pour définir les modalités pratiques d'une étroite collaboration entre celles-ci.

Au cours de ces travaux, il a été, entre autres, question de passer en revue la procédure de traitement des requêtes et d'émettre des recommandations en vue de l'améliorer afin d'atteindre les objectifs assignés aux deux entités.

La Présidente du Pôle Pénal Economique et Financier a indiqué la disponibilité de sa structure à apporter un appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

A l'issue de la séance de travail technique, les deux équipes se sont engagées à renforcer leur coopération afin d'intensifier leurs actions de lutte contre la corruption.